

# Eurimages – Fonds de Soutien au Cinéma européen – Conseil de l’Europe

## Coordonnées

Eurimages  
Conseil de l’Europe  
Bâtiment Agora  
Allée des Droits de l’Homme  
67075 STRASBOURG CEDEX (FRANCE)  
Téléphone : 00 33 3 88 41 26 40  
Fax : 00 33 3 88 41 27 60  
E-mail : eurimages@coe.int  
<http://www.coe.int/eurimages>

## Horaires d’ouverture et accueil du public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

## Personnes responsables

Susan NEWMANN – BAUDAIS, Directrice exécutive – [Formulaire de contact](#)  
[Organigramme](#)

Personnes contact :

Nathalie MONTEILLET, Relations Publiques et promotion – [Formulaire de contact](#)

## Nature et statut de l’organisme :

Organisme créé sur un accord partiel du Conseil de l’Europe.  
Eurimages est le Fonds culturel du Conseil de l’Europe.

## Public visé

Producteur, distributeur, exploitant de salles de cinémas.

## Objectifs et activités de l’organisme :

Fonds de soutien du Conseil de l’Europe à la coproduction cinématographique de films de fiction, d’animation et de documentaires, à la distribution en salles et à l’exploitation.

Le Secrétariat d’Eurimages dirigé par un Directeur exécutif , placé sous la responsabilité du Secrétaire Général du Conseil de l’Europe, assure l’administration du Fonds.

Eurimages participe à la promotion du cinéma indépendant en accordant un soutien financier aux films de fiction, d’animation et aux documentaires. Ainsi, Eurimages encourage la coopération entre professionnels issus de différents pays.

Les ressources du fonds proviennent essentiellement des contributions des Etats membres et du remboursement des prêts accordés.

Cinq programmes de soutien sont proposés:

- le [soutien à la coproduction cinématographique](#)
- à la [promotion](#) des coproductions
- à la distribution à l’[exploitation](#) en salles
- la promotion et l’égalité entre hommes et femmes

## Objectifs et activités en matière de coopération européenne :

Eurimages [comprend 39 des 46 pays membres du Conseil de l’Europe](#) (plus le Canada en tant que membre Associé). Chaque Etat membre désigne un représentant auprès du Comité de direction du Fonds, organe décisionnel pour l’attribution des aides à la coproduction, à la distribution et

aux salles.

Mise à jour : février 2023

Source de mise à jour : <https://www.coe.int/fr/web/eurimages/home>

Mots-clefs :